

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT**N° II-AE131**

présenté par
M. Bigot, rapporteur

ARTICLE 45**ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Aide publique au développement »**

Après l'alinéa 169, insérer l'alinéa suivant :

« Taux des projets contrôlés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'ajouter un indicateur visant à permettre un meilleur suivi des contrôles des projets de l'Aide publique au développement. Il semble légitime que le législateur, et plus généralement le politique, disposent d'un indicateur leur permettant de juger de la qualité de la dépense publique.